

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance :

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO		X		Représentée par Mme ALAZET
Mme Marguerite ALAZET	X			
Mme Danielle ALEXANDRE	X			
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK	X			
Mme Danièle BOSCH-LAURENS	X			
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN		X		Représenté par M. RAYNAUD
M. Didier CAYLA	X			Désigné secrétaire de séance
Mme Charlette CHASTAN	X			
Mme Odile CORBIERE	X			
Mme Marcelle COUDERC	X			
M. Pierre CROS	X			
M. Bruno DAMBLEMONT		X		Représenté par Mme COUDERC
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN	X			
M. Bernard FABRE	X			
M. Frédéric FABRE		X		Représenté par M. DAURAT
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT		X		Représenté par Mme ESCANDE-COLIN
M. Michel LEFROU	X			
Mme Cathy LIMORTE	X			
M. Pascal LOUBET	X			
M. Bernard MARTIN	X			
Mme Brigitte MARTINEZ		X		Représentée par M. SEGUY
M. Jean-Pierre PEREZ	X			
M. Serge PESCE		X		Représenté par M. CARALP
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE	X			
M. Michel SANCHEZ	X			
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL	X			
M. Marc SINGLA	X			
Mme Brigitte SOULET			X	
Mme Maryline TUCA	X			
M. Philippe VIDAL	X			
TOTAL	29	7	1	

P* = présent(e), R* = représenté(e), A* = absent(e)

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président accueille les élus. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Monsieur Didier CAYLA (Montady) est nommé pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

III. DÉLIBÉRATIONS

1	Convocation en urgence du Conseil communautaire	19.186.1
----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	34
Présents :	29	Pour :	34
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	1	Abstentions :	2

S'abstiennent : Cathy LIMORTE, Jean-Pierre PEREZ.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- approuve le caractère urgent du Conseil communautaire de ce jour,
- décide d'examiner le projet de délibération n° 19.187.2 relatif à l'actualisation des tarifs et des modalités de déclaration, de règlement et de sanction, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la taxe de séjour communautaire.

2	Taxe de séjour communautaire – Actualisation des tarifs et des modalités de déclaration, de règlement et de sanction à compter du 1^{er} janvier 2020	19.187.2
----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	34
Présents :	29	Pour :	34
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	1	Abstentions :	2

S'abstiennent : Cathy LIMORTE, Jean-Pierre PEREZ.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- abroge la délibération n° 18.159.2 du 26 septembre 2018 portant « Taxe de séjour communautaire – Actualisation des tarifs et des modalités de déclaration, de règlement et de sanction à compter du 1^{er} janvier 2019 »,
- fixe la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} avril au 31 octobre,
- décide de fixer les tarifs de la taxe de séjour communautaire perçue, à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les barèmes définis dans la présente délibération,
- décide des modalités de déclaration, de règlement et de sanctions, telles que définies dans la présente délibération.

IV. FIN DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h15.

V. MISE À DISPOSITION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Compte-rendu dressé le 1^{er} octobre 2019,

Le Président,



Alain CARALP